

AVENANT

Nurserie



COMMUNE DE VETROZ

Ruelle du Collège 6

1963 Vétroz

Tél. : 027 / 346.17.14

1. Présentation de la structure

La Cigogne accueille 10 enfants âgés de 12 semaines (à la fin du congé maternité) à 18 mois.

L'équipe éducative est composée de trois éducatrices de l'enfance dont chacune a la responsabilité de 5 enfants en même temps et d'une auxiliaire. Une stagiaire complète l'équipe.

Chaque enfant a une éducatrice de référence. Elle est nommée en fonction des jours de fréquentation de l'enfant et des siens. Elle s'occupe des entretiens avec les parents et de l'intégration. Elle représente un lien de sécurité et un repère pour l'enfant. C'est elle qui tient à jour les observations faites par l'équipe.

2. Horaires

La nurserie ouvre de 6h30 à 19h00 du lundi au vendredi. Afin d'assurer un accueil de qualité auprès des enfants, les parents sont tenus de respecter les heures d'arrivées et de départs suivants :

Heures d'arrivée à définir précisément entre 6h30 et 9h00/ à 11h15 /entre 13h15 et 13h45

Heures de départ à définir précisément à 11h15/ de 13h15 à 13h45 / dès 16h30

L'accueil journalier ne doit pas dépasser 10 heures

En cas de non-respect ainsi que des horaires d'ouverture vous serez averti la 1^{ère} fois.

En cas de récidive vous serez amendé de Fr. 50.- puis de Fr.100.- et finalement nous refuserons d'accueillir votre enfant pour une semaine.

Le planning des fermetures de la nurserie est consultable sur le site de la commune.

3. Période d'intégration

Pour commencer à fréquenter la nurserie, l'enfant a besoin d'une période d'adaptation progressive pour pouvoir se séparer de ses parents dans les meilleures conditions. Il doit aussi se familiariser avec le lieu d'accueil et le personnel éducatif ainsi que les enfants. Cette période n'est pas limitée dans le temps et elle est différente pour chaque enfant et sa famille. Nous souhaitons qu'il y ait une première rencontre avec l'éducatrice de référence pour visiter les locaux.

Lorsque l'enfant passe à la crèche soit à 18 mois, en cours d'année, la période d'intégration se fait en interne par le personnel éducatif. Les parents sont associés à cette démarche. Un entretien et une visite du nouveau groupe sont organisés par la nouvelle éducatrice de référence. Un planning des intégrations est donné aux parents.

La période d'intégration commence au plus tôt deux semaines avant la fin du congé maternité pour les plus petits.

Cette période est facturée au tarif horaire de Fr. 6.-/heure.

Déroulement de l'intégration

1. Entretien d'accueil avec le(s)parent(s)

Feuille d'informations personnelle

2. 1^{ère} intégration

le parent accompagne l'enfant dans la salle et reste présent quelques minutes (15 à 20 mn).

Le parent verbalise à l'enfant son départ et s'en va.

La première séparation a lieu, durée 30 à 45 mn.

3. 2^{ème} intégration

le parent accompagne l'enfant dans la salle et reste présent quelques minutes (15 mn maximum). Le parent verbalise à l'enfant son départ et s'en va.

La deuxième séparation a lieu, durée 1h à 1h30.

Dans la mesure du possible, l'équipe éducative souhaite que les deux premières intégrations se déroulent hors des périodes des repas.

4. 3^{ème} intégration

Le parent accompagne l'enfant dans la salle, verbalise son départ et s'en va.

La troisième séparation a lieu, durée 2h à 2h30. Inclure un repas avec le parent.

5. 4^{ème} intégration

Le parent accompagne l'enfant dans la salle, verbalise son départ et s'en va.

La quatrième séparation a lieu, durée 4h à 5h. Inclure un repas avec le parent si pas déjà fait la fois précédente.

6. 5^{ème} intégration

Le parent amène l'enfant dans la salle, verbalise son départ et s'en va.

La cinquième séparation a lieu, durée environ le temps maximum de fréquentation.

Repas sans la présence du parent.

Ceci est un fil rouge. Il peut être modifié ou adapté en fonction des besoins propres à chaque enfant.

Repas

Aucun repas n'est préparé à la nurserie, les parents fournissent la nourriture de leur enfant pour la journée. Le premier biberon de la journée doit être donné avant l'arrivée à la nurserie.

4. Aspects pratiques

Chaque enfant a un casier personnel pour la journée qu'il faut libérer le soir.

Chaque enfant doit avoir à la nurserie :

Des habits de rechange au complet (sous-vêtements, chaussettes, pantalon et pull)

Des pantoufles ou chaussettes antiglisse (pour ceux qui marchent)

Des couche-culotte ainsi que des crèmes

Casquette ou chapeau (lunettes de soleil seulement s'il en a l'habitude)

Un doudou ou lolette (selon habitude)

5. Tarifs

Lors de la période d'adaptation, les prestations sont facturées au tarif de Fr. 6.- l'heure.

Au début de chaque année scolaire, vous devrez nous fournir votre dernier PV de taxation.

Les tabelles des différents tarifs sont consultables sur le site de la commune.

Capital-vacances

En respectant votre fréquentation, un capital-vacances de 2 semaines est offert par année scolaire en plus des semaines de fermeture de la Cigogne. Exemple : Si votre enfant vient lundi et mercredi, le capital est utilisable seulement 2 semaines comprenant le lundi et le mercredi.

Le capital-vacances est utilisé pour des congés pris en dehors des fermetures officielles de la Cigogne et est valable uniquement durant l'année scolaire en cours. Ces prestations ne sont pas facturées.

Le capital-vacances est accordé pour autant que les parents aient avisé par écrit la responsable une semaine à l'avance. Une fois le quota atteint, les absences sont à nouveau facturées.